

De Kpalimé ... 10h10

... à Dapaong 10h10

Flooz

« Souvent, j'envoie de l'argent à ma grand-mère au village sur son téléphone ! »

Frais de transfert à partir de 150 F CFA

flooz *155#

moov no limit

groupe etisalat

Service clients : 7777 (gratuit) ou 9999 7777 (payant)

RÉFORMES : **LE FÉTICHISME DE LA CONSTITUTION DE 1992**

POLITIQUE P.4

Jean-Pierre FABRE
Pour 2015, il gagne ou..... il gagne

INVITÉ SPÉCIAL PP.4,7

Kelani Bayor AZAAD,
Vice-président
de l'Association
Internationale de Boxe
Amateur (AIBA)

GRANDE ENQUÊTE P.6

Piraterie des œuvres
musicales

Comment tue-t-elle l'industrie culturelle togolaise?

Sur les traces
des pirates,
enquête exclusive,
témoignages,
révélations



Vraie revendication ou posture politique ?



Editorial

Infos N°124 | du 10 zu 24 Déc 2014

✎ Kokouvi Ekpé AGBOH AHOUELETE

FATWA

Lors de la manifestation des Organisations de Défense des Droits de l'Homme (ODDH) du 28 novembre dernier, soutenu par les partis politiques regroupés au sein de l'alliance CAP 2015, pour « réclamer les réformes constitutionnelles et institutionnelles », des participants s'en sont pris vertement à la station Radio France Internationale (RFI) et à son correspondant, Peter DOGBE ; certains essayant même de poursuivre ce dernier jusqu'à son domicile. Leur tort : avoir relevé la faible mobilisation de cette énième marche, dont tout le monde voit bien qu'elle a fini, à force d'être répétitive et sans objectifs, par lasser les militants, même des plus motivés.

S'il est vrai que les événements du Burkina-Faso ont visiblement requinqués les tenants de l'option révolutionnaire, il n'en demeure pas moins que le léger mieux observé le 21 novembre et une semaine plus tard, est à des années lumières des marées humaines qui se déversaient sur les artères de notre capitale dans les années 90.

Ce n'est pas la première fois que ce confrère subit les foudres des « talibans ». En 2010, au plus fort de la contestation des résultats de l'élection présidentielle, ils s'en sont pris à lui, caillonnant son véhicule. Il n'a dû son salut qu'en prenant la poudre d'escampette. Cela avait entraîné de vives protestations de sa station à l'endroit des leaders du FRAC (Front Republicain pour l'Alternance et le Changement), organisateur d'alors des manifestations. Le point commun de ces deux agressions est qu'à chaque fois, c'est un responsable qui a lancé la « fatwa », surfant sur la surexcitation de son auditoire pour menacer le journaliste.

Cette attitude est d'autant plus intolérable que cette fois, elle est l'œuvre d'un dirigeant d'une organisation de droits de l'homme, dont la place devrait être davantage du côté des médias que de leurs agresseurs, qui qu'ils soient.

C'est que drapés de vertus et cachés derrière une « sainte lutte pour la démocratie » qui leur justifieraient tout, certains de nos compatriotes se croient investis d'une divine mission : celle avec « l'onction du saint esprit » de débarrasser le pays de prétendus démons. Outre les dirigeants et tout ce que le Togo compte d'officiels, il s'agit « d'exorciser » en s'en prenant à tous ceux qui, peu ou prou, font une lecture différente, nuancée ou plus conceptualisée de la situation politique et refusent le diktat de la pensée unique, minoritaire mais bruyante. Ainsi, des hommes d'Eglise en passant par des diplomates accrédités au Togo ou d'autres acteurs de la vie publique de notre pays, tous ont, à un moment donné été cloués au pilori et victimes de fatwa, dont l'exécution peut aller de l'agression verbale à l'attaque physique. Avant monsieur DOGBE, récemment, ce sont un artiste populaire de la chanson et un juriste émérite, le plus jeune agrégé de droit de la sous-région qui ont été salis, vilipendés par les auto-proclamés démocrates. Le premier fut « jugé coupable » d'avoir participé à un concert que nos « censeurs » ont jugé inopportuns ; tandis que le deuxième pour avoir rappelé certaines notions élémentaires du droit constitutionnel sur les questions de réforme. Il y a quelques semaines, c'est une consoeur, pourtant connue pour ses positions anti-gouvernementales, de subir leur foudre et « d'être excommuniée » pour s'être simplement interrogée sur la pertinence de la stratégie fondée sur des marches. Le pays auquel aspirent les Togolais ne sauraient s'accommoder d'un tel manichéisme ; où certains se croiraient détenteurs d'une vérité absolue, du fait d'être contre le pouvoir actuel. Parce que s'ils sont ulcérés par la contradiction alors qu'ils sont dans l'opposition, on devine déjà aisément quelle serait leur attitude s'ils accédaient au pouvoir !

Réformes : le fétichisme de la constitution de 1992

✎ Ayi d'ALMEIDA

Vraie revendication ou posture politique ?

La question des réformes dites constitutionnelles et institutionnelles est actuellement au cœur du débat public. Si on ne trouve pas un seul acteur qui y soit opposé, c'est davantage le contenu et la forme de celles-ci qui renforcent les clivages. Certains, notamment au sein de l'opposition, en appellent au retour pur et simple à la Constitution de 1992, adoptée par référendum à près de 90% des suffrages exprimés.

Invité dimanche dernier chez nos confrères de LCF, le président de l'Alliance Nationale pour le Changement (ANC) et candidat déclaré à l'élection présidentielle de 2015, monsieur Jean-Pierre FABRE a soutenu les tenants du retour à la Constitution de 1992. Son principal argument : les suffrages recueillis par le projet constitutionnel cette année-là est une manifestation du consensus requis en ce qui concerne les révisions constitutionnelles. De ce point de vue, point besoin d'un autre consensus que celui aussi large de 1992. Au surplus, argumente le leader de l'opposition, ce consensus a été rompu de manière unilatérale par une assemblée nationale monocole en 2002.

La démonstration paraît séduisante, voire irrésistible à priori, d'autant plus qu'elle se fonde sur le suffrage et la volonté populaire. Mais ces deux éléments ne suffisent pas pour sacraliser une Constitution, qui a correspondu à un contexte et qui plus est, comporte des lacunes certaines.

En effet, bien qu'ils s'en défendent aujourd'hui, les rédacteurs de 1992, et le texte s'en ressent, ont été marqués par le long règne de feu Gnassingbé Eyadéma et son exercice de pouvoir très personnel. Aussi, ont-ils prévu par exemple un bicéphalisme de l'Exécutif, avec avantage au Premier Ministre. Voulant ainsi éviter qu'un successeur de l'ancien président ne se retrouve dans un système, avec une concentration de pouvoir entre ses mains. Sauf que, sans verser dans l'autocratie, il est difficile d'envisager un Président de la République, élu au suffrage



universel direct, inaugurer les chrysanthèmes face à un Premier Ministre, non directement élu qui aurait davantage de pouvoirs. Ce déséquilibre est inévitablement source de conflits et fait partie des faiblesses de la Constitution de 1992. Comme celle qui avait simplement prévu que le Premier Ministre est nommé au sein de la majorité parlementaire. Ce qui avait amené feu Gnassingbé Eyadéma à préféré Edem Kodjo àYawovi Agboyibo, alors que le premier ne disposait que de 7 députés face aux 33 du second ; provoquant un éclatement de leur coalition censée diriger le gouvernement.

En outre, la Constitution de 1992 n'a pas prévu de Sénat. Peut être justifiée à l'époque, mais qui serait incomprise aujourd'hui à l'heure où il y a nécessité de donner de la place aux régions, aux territoires et aux collectivités. Et pourquoi pas, trouver une sortie aux leaders proches de la retraite. Cela participe aussi à l'apaisement politique et facilite le renouvellement générationnel. On ne passera pas par pertes et profits l'âge plancher fixé à l'époque à 45 ans, pour empêcher Me Joseph KOFFIGO de briguer la magistrature suprême.

En tout état de cause, une Constitution n'est pas statique. Elle est appelée à s'adapter à l'époque, au contexte et à la situation, tout en gardant les fondamentaux. L'essentiel est

qu'à chaque fois, les règles de modification prévues soient respectées.

24 MODIFICATIONS

Les « accroc » à la Constitution de 1992, évoquent à l'appui de leur revendication, le fait qu'elle ait été modifiée par voie parlementaire alors qu'elle fut votée par référendum. Si cet argument est intéressant, il n'est pas pour autant décisif puisque la Constitution elle-même prévoit cette voie, aux côtés de celle référendaire.

En effet, aux termes de l'article 144 de la Constitution, l'initiative de la révision appartient concurremment au Président de la République et à un cinquième (1/5) au moins des députés composant l'Assemblée nationale. Le projet ou la proposition de révision est considéré comme adopté s'il est voté à la majorité des quatre cinquièmes (4/5) des députés composant l'Assemblée nationale. A défaut de cette majorité, le projet ou la proposition de révision adoptée à la majorité des deux tiers (2/3) des députés composant l'Assemblée nationale est soumis au référendum.

C'est dire donc qu'il n'y a rien de scandaleux ni d'antidémocratique à passer par voie parlementaire pour réviser une Constitution, fût-elle avoir été adoptée par référendum. La

Constitution en vigueur en France a été adoptée par référendum en 1958. En presque 50 ans, elle a été modifiée 24 fois dont une seule fois par référendum ; tout le reste par les députés et les sénateurs. On se rappelle même de la Constitution européenne, massivement rejetée par les Français lors d'un référendum organisé par l'ancien Président Jacques Chirac et que son successeur, Nicolas SARKOZY fera adopter par le Congrès.

De fait, le plus important est que chaque modification puisse de nouveau réunir un large éventail de courants politiques. C'est d'ailleurs à cela que convie la Constitution elle-même lorsqu'elle prévoit une majorité qualifiée de 4/5 qu'un seul parti a peu de chances de satisfaire, dans une assemblée pluraliste. Et si celle de 2002 fut monocole, c'est bien parce que l'opposition avait alors décidé de boycotter les législatives, malgré les mises en garde des observateurs contre la politique de la chaise vide qui n'a jamais donné de résultats probants nulle part. Au surplus, nul ne dit comment, techniquement et juridiquement, on peut retourner à la Constitution de 1992. Le seul moyen de le faire, est qu'1/5 des députés introduise in extenso le texte de cette constitution comme proposition de révision constitutionnelle. Or, malgré qu'ils le soutiennent officiellement, ce n'est pas cette démarche qu'ils ont adoptée, préférant introduire la modification de certains articles simplement. On reste donc dubitatif quant au sérieux de cette revendication et à la volonté politique réelle de la porter jusqu'au-bout, d'autant plus que si par extraordinaire la Constitution aujourd'hui en vigueur venait à être abrogée, cela n'entraînerait pas ipso facto, le retour de celle de 1992.

moov

Profitez d'une communication No Limit partout au Togo !



Chaque jour, nous travaillons sur notre réseau pour vous rapprocher un peu plus. Aujourd'hui présent à **100%** dans les préfectures et chefs-lieux de régions pour une couverture à **90%** de la population, nous continuons d'investir pour que l'ensemble de la population togolaise puisse bénéficier de la meilleure qualité d'écoute et des meilleures offres du marché.

Restez dans le moov pour une communication No Limit !



100% des chefs-lieux
de régions



100% des préfectures
couvertes



90% de la population
couverte



www.moov.tg

Service clients : 777 (gratuit) ou 9999 7777 (payant)

groupe
etisalat

Kelani Bayor AZAAD, Président de la Confédération Africaine de Boxe (CAB) et Vice-président de l'Association Internationale de Boxe Amateur (AIBA) ✎ Kossi THEMANO

«Avec moi, c'est l'Afrique qui va démontrer son intelligence de façon unie»

Le renouvellement du bureau exécutif de l'Association Internationale de Boxe Amateur (AIBA) en novembre dernier a consacré M. Kelani Bayor AZAAD à la vice-présidence de ladite institution. Par cette élection, il devient le premier africain à occuper ce poste, qu'il cumule avec celui du Président de la Confédération Africaine de Boxe (CAB). Dans une interview qu'il nous a accordée, l'homme explique les raisons qui ont milité en sa faveur lors de cette élection et sa vision pour le Togo et l'Afrique en matière de boxe. Lecture !

Focus Infos: Vous venez d'être élu vice-président de l'AIBA; comment cela s'est fait? Racontez-nous un peu l'ambiance qui a régné autour de votre élection.

Kelani BAYOR: Il est naturel que dans toute organisation, il y ait un renouvellement des institutions. L'Association Internationale de Boxe Amateur (AIBA) n'est pas du reste. Ainsi, des élections ont été organisées sur l'île de Jéju en Corée du Sud et nous faisons partie de ceux qui en ont pris les rênes. En 2006 déjà, j'ai été élu comme membre du bureau exécutif de l'AIBA ; ce qui fut encore le cas en 2010 lors de la compression du nombre des membres du bureau de 36 à 19. Je suis arrivé à Jéju le 09 Novembre dernier après 26 h de vol puisque le chemin est long. Il y avait au total 177 fédérations participantes sur 206, affiliées réglementairement à

l'AIBA les autres n'étant pas en règle avec l'institution internationale. Les pays africains participants étaient au nombre de 29 sur 53 Etats membres. Il fallait donc élire poste par poste les membres de l'exécutif. Mon élection a suivi tout juste celle du président de l'AIBA. Et là, j'ai assisté à un tonnerre d'applaudissements pendant 20 grosses minutes, le temps que je me déplace du fond de la salle du congrès au podium pour y faire une petite déclaration ; j'en ai eu la chair de poule.

FI: La vice-présidence, est-ce un choix délibéré? Pourquoi n'avez-vous pas postulé à la présidence ?

K.B: Je pense que le président actuel de l'AIBA fait bien son travail et j'ai préféré plutôt le soutenir. Il a changé considérablement le visage de la boxe fondamentalement avec des réformes spectaculaires. Grâce à lui, il y a eu

de l'amélioration à divers niveaux : la gouvernance, l'éthique, les règles du sport...

FI: Quels sont, selon vous, les facteurs qui ont milité en votre faveur et qui ont permis votre élection?

K.B: Depuis 2006, je ne me souviens pas avoir passé plus de deux mois au pays ; je voyage beaucoup et je participe aux compétitions au niveau mondial. J'ai parcouru 106 différents pays. Ce qui m'a permis d'être connu au niveau de plusieurs pays sur les cinq continents. Je me rappelle qu'en 2008, pour les jeux olympiques, j'étais le seul noir et seul jusqu'alors dans l'histoire de la boxe, à être délégué technique de 33 pays américains pour les qualifier. Cela néces-

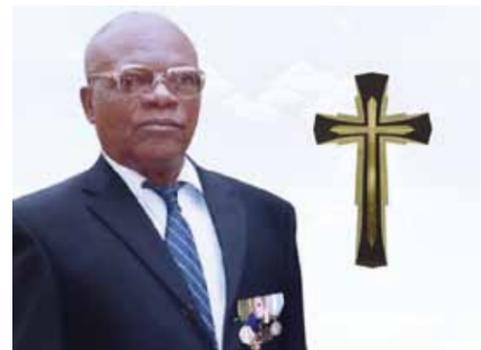


site un véritable savoir-faire. J'ai fait neté et d'expérience qui a valu mon parler de moi par la compétence, dont élection. (Suite de la page 7)

je ne me vante pas. Je suis connu de part le monde pour mon amour pour ce sport. Par ma détermination et mon engagement. En 2004 puis en 2010, nous avons fait un champion du monde de boxe qui est Salou Balougou. Je crois que c'est une question d'ancien-

AVIS DE DECES

Togbui Odjima KALIPE IV, Chef du Canton de Vogan (Préfecture de Vo).
Togbui Adika Amenouto DOGBEVI II, Chef du quartier Drakpodji à Vogan Bamé.
M. Kangni GBADDOE-ZOUN, Régent du trône traditionnel d'Aklakou (Préfecture des Lacs).
Togbé Foli KPONVE-ALOFA, Chef traditionnel du canton d'Agouégan (Préfecture des Lacs).
La Famille ADEGNRA de Hédjégan et de Vogan Drakpodji.
La Famille AGBOH de Hédjégan et de Vogan Drakpodji.
La Famille AGBOH AHOUELETE de Lomé et de Vogan.
La Collectivité KUEVI-AKOE et ses familles KUEVIAKOE, MENSAH-ZUKONG, AMOUSSOUVI d'Aklakou et ELESSESSI.
La Famille AMEGANVI-KANGNI et AMEGANVI d'Aného, de Lomé et d'Abidjan (Côte d'Ivoire).
Veuve AGBOH AHOUELETE Adakou Lucie née AMEGANVI-KANGNI, Agent technique de santé à la retraite
Les enfants du défunt
Ont la profonde douleur de vous faire part du rappel à Dieu de :



AGBOH Ahouéléto Tossou Yao Paul,
Adjudant Chef de l'Armée française à la retraite,
Agent technique de santé à la retraite
Médaille de la Croix du Mérite de l'Union Nationale des Combattants de France
Médaille de la Croix du Combattant de l'Europe
Médaille du Mérite militaire du Togo
Chevalier de l'Ordre du Mono.
Survenu le 12 Novembre 2014 à Lomé
à l'âge de 88 ans

PROGRAMME DES OBSEQUES :

Mercredi 10 Décembre 2014 :

18h30 : Veillée de prières et de chants au domicile du défunt sis à Bè, 4 Rue Gaitou à Lomé.

Jeudi 11 Décembre 2014 :

8h : Levée du corps

9h : Messe d'enterrement en la Paroisse Sainte Marie-Reine du Monde de Bè, suivie de l'inhumation au cimetière de Bè-Kpota

Dimanche 14 Décembre 2014 :

10h : Messe d'actions de grâce en la même église.

Les salutations d'usage seront reçues au domicile du défunt.

Maison Mortuaire : Domicile du défunt sis à Bè, 4 Rue Gaitou, face au terrain AGBOH, non loin du Collège Polytechnique Bruce (TADJIN).

Jean-Pierre FABRE : Pour 2015, il gagne ou..... il gagne

Après plusieurs années à bouder les chaînes nationales, le leader de l'Alliance Nationale pour le Changement (ANC), Jean-Pierre FABRE a été reçu dimanche dernier chez nos confrères de LCF, dans leur émission hebdomadaire Point sur l'Actualité. Cet exercice que son entourage annonçait comme un grand moment politique qui devait médiatiquement démontrer la stature d'homme d'Etat de l'ex-lieutenant de Gilchrist OLYMPIO, a été très en de ça de ce qu'on peut attendre d'un postulant à la magistrature suprême.

Dans une piètre prestation au cours de laquelle il a difficilement trouvé ses mots malgré un protocole de questionnaires envoyé longtemps avant l'enregistrement, le candidat de CAP 2015 quand il a bien voulu répondre aux questions, a offert une litanie de lieux communs. Comme d'habitude, il a adopté une posture populiste, répétant à l'envi être le porte-parole du peuple et reprenant les revendications portées par la rue sans analyse ni recul. Repoussant l'idée de consensus et campant celui qui donne le la, il a asséné les diktats dont il est coutumier comme si le rapport de force politique était en sa faveur. On aura retenu, à cause de son



refus d'y répondre et de la gêne qu'il n'arrivait pas à cacher, qu'il serait candidat jusqu'au bout, même sans les réformes ; tout le contraire de ce qu'il clame lors des manifestations. Avec quel programme et quels sont ses projets pour le pays ? Il appor-

tera une attention particulière à l'éducation, à l'hydraulique villageoise, à la santé et ...aux prisons. Comment et avec quels moyens ? On ne le saura pas. Pas plus sur son parcours (si ce n'est qu'il fût joueur de volleyball), ni sur ses activités professionnelles actuelles ; en somme de quoi vit-il et que fait-il en se levant le matin ?

On aura surtout retenu qu'il ne se voit pas perdre le prochain scrutin (même si le confrère lui a malicieusement fait relever qu'en dehors de la capitale, existent des localités du pays où le nom FABRE n'évoque rien aux populations) ; ouvrant et préparant ainsi la voie à des contestations certaines.

Soins obstétricaux et néonataux d'urgence :

Albert AGBEKO

L'UNFPA s'active aux côtés des sages-femmes du Togo

Il est 17h 20 environ ce 03 décembre 2014 au Centre médico-médical (CMS) d'Adidogomé. Une femme en début d'accouchement est amenée d'urgence dans ce centre de soin périphérique de la banlieue nord-ouest de la capitale togolaise. Immédiatement, elle est prise en charge par les sages femmes dans la salle d'admission. Pendant que l'une d'elle prend sa température et sa tension et procède à l'examen de son urine, l'autre vérifie son carnet de consultation prénatale et procède à l'examen gynéco-obstétrique. Rassurée qu'elle est réellement en travail, la femme est transférée dans la salle d'accouchement pour un suivi approprié.

Grâce au partogramme tous les paramètres de l'évolution du travail sont consignés, ce qui permet une bonne prise en charge de la femme en travail. A un moment de l'accouchement, la femme était à bout de souffle. Sans trop attendre les sages femmes lui administrent une ventouse obstétricale, un appareil qui permet de propulser le fœtus de l'utérus. Au bout de trois heures de travail, la jeune femme donne naissance à un joli garçon qui, tout comme sa mère se porte bien.

Si cet accouchement est allé à terme sans problème, c'est en partie dû au renforcement de capacités en matière de soin néonataux d'urgence dont ont bénéficié ces derniers temps, les sages femmes avec l'appui financier de Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA).

En effet, la situation des soins néonataux est très préoccupante au Togo. Très peu de centres médicaux offrent efficacement ces services spéciaux. Or, on ne peut réduire de façon considérable la mortalité maternelle et néonatale sans un accent particulier sur les soins néonataux d'urgence. Raison pour laquelle l'UNFPA qui s'est engagé pour la sécurité des accouchements est à la pointe des initiatives pour accompagner les structures sanitaires, leur permettant ainsi d'éviter le drame de la mortalité maternelle et néonatale.

Ainsi, depuis 2013 et grâce à la cartographie du territoire national, 71 centres de santé du secteur public suivent périodiquement des formations en soins obstétricaux et néonataux d'urgence (SONU). Près d'une cinquantaine d'agents de ces centres ont déjà bénéficié de ces formations. Les sages-femmes sont principalement concernées. La formation leur permet de relever les fonctions déficitaires des SONU en ce qui concerne l'accouchement instrumental : 5,3 % ; la réanimation des nouveau-nés : 14,9 % ; l'évacuation des produits résiduels de conception : 30,6 %. A cela s'ajoutent les fonctions annexes comme le partogramme, la GATPA (Gestion Active de la Troisième Phase de l'Accouchement). « C'est une bonne chose pour nous, ces formations. Avant, nous référons ces femmes au CHU car nous n'arrivons pas à faire la prise en charge mais depuis, nous suivons les femmes et tout se passe bien. Quand nous avons commencé la GATPA, je vous assure que les hémorragies de la délivrance, il faut les compter au bout du doigt », se félicite Mme Satchivi Ayoko Amélé, sage-femme au CMS d'Adidogomé.

Les différents types de SONU

Les SONU sont de deux ordres. Il y a les soins obstétricaux et néonataux d'urgence de base (SONUB) et les soins obstétricaux et néonataux d'urgence complémentaires

(SONUC). Selon les moyens dont il dispose un centre médical peut pratiquer les SONUB ou les SONUC.

Un centre est habilité à pratiquer les SONUB s'il remplit les exigences suivantes : administrer l'antibiotique par voie parentérale, administrer l'ocytocique par voie parentérale, administrer l'anti-convulsivants par voie parentérale, extraire manuellement le placenta, évacuer les débris intra utérin (AMIU), pratiquer l'accouchement par ventouse ou forceps et enfin pratiquer la réanimation néonatale de base (avec ambu et masque).

Pour pratiquer le SONUC, il faut en plus du SONUB être capable de réaliser la césarienne et faire la transfusion sanguine.

Des résultats encourageants

Les résultats de ces formations sont palpables sur le terrain. Avec la pratique des SONU la qualité des soins est améliorée. Un suivi fait dans la semaine du 3 novembre a montré qu'au CMS Gando, dans la préfecture de l'Oti, 10 accouchements instrumentaux par ventouse ont été faits depuis que la sage-femme a été formée en juillet dernier. « Voilà ce que nous avons gagné, nous évitons que ces femmes ne soient évacuées à l'hôpital de Mango », confie Dr N'TAPI Kassouta, chef Division Santé Familiale (DSF).

La mise en œuvre effective des SONUB permet d'éviter des évacuations dont les implications sont énormes pour les familles à savoir : disposer des ressources humaines pour suivre la mère et l'enfant qui ne sont plus dans leur milieu habituel, avoir à temps le moyen d'évacuation, abandonner les occupations familiales, suppor-



Vue partielle d'une session de formation des sages femmes



Prof Akpadza remettant une attestation à un Sage femme

ter le stress d'aller vivre ailleurs, le retard dans l'évacuation qui peut être préjudiciable à la vie du nouveau-né et de la mère.

La formation en SONU se répercute également sur les fréquentations aux soins primaires qui ont connu une nette hausse dans les centres qui ont suivi la formation. « Avant la formation, on a perdu beaucoup de nouveau-nés à cause du manque d'effort expulsif de la femme en travail, très fatiguée qui n'arrive plus à faire sortir l'enfant. Mais avec l'utilisation de la ventouse obstétricale et la dotation de matériels par l'UNFPA, nous évitons à présent les décès liés au manque d'efforts expulsifs des femmes en travail », témoigne Mme Issaka Cirina, sage-femme au centre hospitalier préfectoral de Mango.

Pour Mme Satchivi, la GATPA a aidé les sages-femmes formées à prévenir les hémorragies de la délivrance chez les femmes en travail et qu'il a également permis de sauver la vie des femmes après l'avortement. « Quant au parto-

gramme, il nous a aidées à bien suivre le travail d'accouchement. Au niveau du nouveau-né, ce que nous avons appris concernant la réanimation, nous a permis de récupérer beaucoup d'enfants que nous aurions pu perdre sans ces formations », souligne-t-elle. L'UNFPA ne se contente pas seulement de former les sages-femmes. Après formation, elle équipe les structures sanitaires de plateau technique. Au Togo, l'évaluation exhaustive des SONU réalisée en 2012 a retrouvé 864 formations sanitaires faisant l'accouchement.

En principe, toutes doivent être capables d'assurer les SONU mais faute de moyens, on est parti du principe minimum du système des Nations Unies qui recommande 4 SONUB pour 500 000 habitants et donc pour les 6 000 000 d'habitants du Togo, il faut 48 SONUB. En raison de certains facteurs comme l'inaccessibilité géographique, on a dû retenir 71 SONUB.



Récépissé n° 0326 / 18 / 10 / 07 / HAAC du 18 / 10 / 07

Adresse : BP. 431 Lomé
Tél. +228 2235 7766 E-mail: focusinfos@yahoo.fr

• **Directeur de Publication**
Ekpé K. AGBOH AHOUELETE

• **Rédaction**

Franck NONNKPO : Rédacteur en chef
Albert AGBEKO : Secrétaire de rédaction
Ayi d'ALMEIDA : Resp. Desk Politique
Ibrahim SEYDOU

• **Collaboration**

Esso BADOU
Kossi THEMANOUE

Salomon WILSON
Essénam KAGLAN
Wilfried ADEGNIKA

• **Distribution**

Bernard ADADE

• **Maison du journalisme**

Casier N°49

• **Imprimerie**

Imprimerie 1 Rois 17
BP. 8043 Lomé Togo

Tél. +228 90054237
99587773

• **Conception**

Focus Yakou Sarl
Tél: +228 22 26 01 91
+228 22 19 78 20
Lomé Togo

• **Tirage**

2500 exemplaires

Piraterie des œuvres musicales :

✎ Kossi THEMANOU
& Raphael DJAMESSI

Comment tue-t-elle l'industrie culturelle togolaise?

Sur les traces des pirates, enquête exclusive, témoignages, révélations

Selon le Bureau Togolais des Droits d'Auteur (BUTODRA), plus de deux mille œuvres musicales piratées des artistes togolais sont déversées chaque semaine sur le marché et plus de 50% des œuvres musicales actuellement disponibles, sont contrefaites. Ces chiffres qui donnent le tournis, traduisent l'ampleur du phénomène de piratage au Togo, renforcé par le développement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication. On en imagine assez aisément les conséquences dramatiques sur l'industrie musicale et ceci malgré la lutte sans merci engagée contre le phénomène; un combat qui peine à porter ses fruits. Quels sont les Circuits, méthodes et procédés couramment utilisés par les pirates? Enquête!

La piraterie des œuvres musicales est l'exploitation abusive, la reproduction ou la représentation illicite d'œuvres musicales protégées, sans le consentement de son auteur, de ses ayants droits ou de tout autre organe de gestion collective. On distingue, d'une part le piratage artisanal qui consiste à télécharger une œuvre originale ou la recopier depuis un magnétophone, un ordinateur et d'autre part le piratage extra mirosse qui consiste en la reproduction en grande quantité des œuvres musicales à l'aide de machines le plus souvent importées de Chine, de Singapour ou du Nigéria.

La première forme bien qu'ayant un impact moins considérable sur l'industrie musicale est la plus difficile à combattre car étant favorisée, selon M. Ayeneh AWORO-BOU-DAROU, Directeur de la Documentation, de la Répartition et de la Statistique au BUTODRA, par l'évolution numérique actuelle et pratiquée dans l'intimité des pirates.

Circuits et méthodes...

Le marché de la contrefaçon des disques est détenu en grande partie par des expatriés. C'est ce que révèle notre intrusion dans le secteur.

Notre enquête commence au grand marché de Lomé. Là, nous avons rendez-vous avec un fournisseur de CD. Nous nous faisons passer pour un candidat à ce business. Conduit par un contact, nous nous rendons au marché aux premières lueurs du jour. Dans une ruelle mal éclairée au cœur du marché, plongé dans la torpeur matinale, nous nous arrêtons devant un bâtiment gardé par deux agents de sécurité. La façade décrépite qu'éclairait parcimonieusement une

ampoule néon, en dit long sur ce qui peut se tramer dans l'édifice. Notre contact nous enjoint de l'attendre dehors. Il doit d'abord discuter avec le fournisseur, nous explique-t-il. Quelques minutes plus tard, il revient et nous fait signe de le suivre.

Nous entrons dans le bâtiment et prenons place dans un grand salon. Le mobilier est sobre: quelques fauteuils et une table centrale sur laquelle trône un pot de fleurs. Au plafond, pend un imposant brasseur dont les crissements troublent le silence des lieux. Trois ou quatre gravures accrochées aux murs viennent achever ce décor austère.

L'instant d'après, le maître des lieux, un expatrié, surgit dans la salle. Stature imposante, crâne rasé, on lui donnerait volontiers 50 ans. Après les échanges de civilités, il nous fait signe de le suivre. Nous parvenons dans une pièce contigüe au salon. De grands cartons dans lesquels sont disposés des CD, prêts pour la vente, occupent la quasi-totalité de la salle. Malgré la pénombre, nous distinguons quelques CD d'artistes togolais bien connus.

« Avec combien ton ami veut commencer? », demande-t-il à notre contact.

« Avec 150.000 mais il veut d'abord savoir comment ça marche », répond le contact. Et dans un Français approximatif à peine intelligible, notre interlocuteur se met à vanter les mérites de ce business. Mais afin de l'amener à nous révéler les méthodes et les circuits de ce trafic, nous lui posons une question qui malheureusement éveille ses soupçons. Subitement, il pique une colère verte et nous congédie. « Pourquoi ces questions? Tu veux faire

du business ou tu veux poser des questions? Maintenant vous pouvez partir », lance-t-il furieux. Sur ce, ils nous font signe de sortir. Nous prenons congé de lui, notre curiosité insatisfaite.

Cet échec, loin de nous désarmer, nous ragaillardit bien au contraire. Nous prenons un autre rendez-vous, cette fois-ci avec un fournisseur togolais. Ce dernier, moins méfiant, nous décrit point par point le trafic, les méthodes et les circuits. Voici son témoignage:

« Il n'y avait qu'un Chinois et quelques Haoussas qui pratiquaient le business il y a encore quelques années. Ils disposaient de machines qui leur permettaient de dupliquer les CD et DVD en quantité. Mais depuis quelque temps, de plus en plus de jeunes Togolais s'y lancent. Mais comme nous, nous n'avons pas les moyens de nous payer les machines de duplication, nous avons découvert une autre méthode. Moi par exemple, je connais beaucoup d'artistes togolais de renom qui me font confiance et qui me confient leur album à aller dupliquer au Nigéria depuis trois ans. Quand ils font une commande de mille CD par exemple, j'en fais mille quatre cent (1400) et je garde le supplément que je commercialise moi-même à mon retour. Ce stock je le vend au même prix que l'original, très souvent dans les kiosques de vente de CD, dans certains bars de la capitale ou encore chez les vendeurs ambulants et surtout aux frontières de Hilacondji, d'Aflao et au grand marché de Lomé, où les étrangers ne cessent de demander à consommer la musique Togolaise. L'usine dans laquelle je fais mes duplications se situe au centre de Lagos plus précisément à ALABA. Ils me fournissent aussi des CD vierges que je reviens vendre à quelques petites productions à Lomé. A Lagos, il y a au moins 4 structures légalement installées de ce genre.



Pour des commandes venant de certains pays de la sous région, ils exigent souvent l'accord formel de l'artiste dont le morceau sera dupliqué ou de son producteur pour se mettre à l'abri d'éventuelles poursuites judiciaires. Mais ils se disent que nos artistes font encore dans l'amateurisme donc ils n'ont rien à craindre. Les CD que je fais dupliquer souvent sont ceux des artistes de Gospel surtout Mme Abitor et aussi les albums de King Mensah très demandés par mes clients aux frontières de Hilacondji et d'Aflao. Toutefois, l'avènement des clés USB autres lecteurs MP3 et des portables etc. a réduit notre chiffre d'affaires mais je continue toujours pas m'en sortir, et très bien d'ailleurs, avec ce business ».

Une lutte sans merci aux résultats maigres!

Le Togo dispose depuis le début des années 90 d'un arsenal juridique et pratique pour la lutte contre la contrefaçon et la protection des œuvres de l'esprit. Il s'agit de la loi numéro 91-12 portant protection du droit d'auteur du folklore et des droits voisins du 10 juin 1991 qui protège les œuvres musicales, qu'elles aient ou non une forme écrite et qu'elles soient ou non accompagnées de paroles. Ce texte protège les œuvres nationales et internationales et est renforcé par la Convention de Berne ratifiée par le Togo. Outre ces dispositions légales, la mise en place des institu-

tions publiques comme le BUTODRA en 1991 et l'existence des structures privées comme l'Union Nationale de la Musique (UNAM) créée en 1982, contribuent à protéger les droits d'auteurs et à lutter contre le piratage des œuvres de l'esprit. Ces institutions pour être plus efficaces ont initié un système d'hologramme pour authentifier les œuvres originales et permettre aux consommateurs de savoir les distinguer des œuvres contrefaites. Mais rares sont les artistes, reconnaît-on au niveau du BUTODRA, qui se plient à cette règle; il en résulte que sur le marché, on peut retrouver une œuvre originale à côté d'une œuvre contrefaite sans pouvoir les identifier.

En 2014, les actions et interventions communes du BUTODRA et de l'UNAM ont permis la saisie de plus de dix-huit mille (18000) CD et DVD contrefaits et plusieurs matériels de fabrication d'œuvres piratées auprès d'un commerçant chinois au grand marché de Lomé. De même, un nombre considérable de pirates ont été arrêtés. Cependant, beaucoup reste à faire pour réduire l'ampleur du phénomène; le principal obstacle étant, selon M. LONLON KOMLAN LOCOH, Président de l'UNAM, la non maîtrise du circuit réel des pirates.

Aucune politique de développement ne peut réellement réussir. (Suite à la page 12)

Kelani Bayor AZAAD, Président de la Confédération Africaine de Boxe (CAB) et Vice-président de l'Association Internationale de Boxe Amateur (AIBA) Kossi THEMANOU

(Suite de la page 4)

FI: Comment avez-vous été accueilli à votre retour au Togo après cet exploit?

K.B: J'apprécie l'engagement ferme du président du Comité National Olympique Togolais, M. Auguste DOGBO. J'étais surpris par l'accueil au salon VIP où tous les membres du comité olympique m'attendaient, de même que les journalistes. Je profite de votre canal pour adresser mes remerciements sincères à tout ce monde d'environ quatre cents personnalités qui m'a rendu honneur. Je ne m'y étais pas attendu. Mon ministère de tutelle non plus n'a pas été du reste.

FI: Quel bilan pouvez-vous dresser aujourd'hui de votre passage au secrétariat général de la CAB?

K.B: Jamais il n'y a eu un secrétariat aussi fonctionnel que le mien. En 2006, lors du congrès électif auquel ont participé 44 États membres, ici même à Lomé, j'étais candidat face à 9 autres candidats dont certains étaient du Maroc, de la Tunisie, de l'Algérie, du Cameroun ... Mais tous ceux là, je les ai battus à plate couture. Et là aussi, le chemin avait été tracé depuis

mes interventions en 2000 à Ouagadougou lors d'une réunion au cours de laquelle il fallait résoudre certains problèmes de ce sport. Au poste de secrétaire, je faisais tous les programmes des compétitions au niveau du monde. C'est avec moi que les zones de développement de boxe en Afrique sont passées de cinq à quatre ; ce qui permet une densité humaine autour des activités au niveau des regroupements. Ceci n'a fait qu'accélérer le développement de la boxe en Afrique.

FI: Quelles sont les grandes lignes de vos futures actions à la tête de la CAB?

K.B: Il y a neuf mois, à la demande du président de la CAB, il fallait trouver un pays pour abriter une réunion des membres du bureau exécutif de la confédération. Là, j'ai encore évoqué les manquements de la boxe en Afrique et proposer des solutions pour les contrecarrer.

En Février prochain, j'aurai à rassembler ici toute l'exécutif de la boxe en Afrique. A l'assemblée générale que nous aurons à tenir, collégialement nous adopterons un programme.

Ce sera pour ainsi dire une décision démocratique. Nous aurons à faire à cette rencontre, contrairement à ce qui se faisait, des élections zonales. Dans ces zones, des championnats seront organisés suivant un moratoire qu'on enverra à chaque bureau zonal. Nous avons eu du mal à nous affirmer en Afrique en matière de boxe à cause surtout d'un programme mal ficelé et du manque d'information. Nous irons donc en guerre contre tout cela.

FI: Que peuvent attendre l'Afrique et le Togo de votre présence dans l'exécutif de l'AIBA ?

K.B: Le président mondial me disait que j'étais le patron du continent et que j'étais autonome. Donc, je n'attendrai pas que le siège mondial me dise ce qu'il faut faire mais ensemble avec les Africains, nous allons définir les actions qui avantageraient notre continent. Nos programmes ne nous viendront pas d'ailleurs ; nous avons nos réalités. Avec moi, c'est l'Afrique qui va démontrer son intelligence de façon unie et fera en sorte qu'on parle de nous en bien sur l'échiquier mondial. Mais les relations Nord-Sud continuent. Pour nos formations,

nous solliciterons l'appui de l'association mondiale pour nous fournir des instructeurs car nous avons besoin de la technique. En gros, la satisfaction de l'Afrique fera mon bonheur mondial. Nous avons fait beaucoup de choses pour ce sport au Togo, même si la plupart de nos actions sont restées dans l'ombre. Nous continuerons par faire beaucoup plus. Je pense déjà organiser un tournoi de boxe à l'occasion du 27 Avril, événement qui verrait la participation des Togolais et d'autres boxeurs du monde entier.

En plus, pour les années à venir, nous pensons, avec l'apport du ministère des Sports et celui des Enseignements Primaire et Secondaire organiser la boxe à l'école ; afin de former des vrai U-17 et U-20.

Ma plus grande ambition est que les hommes en uniforme s'adonnent à la boxe.

FI: Au Togo, la boxe féminine est quasiment inexistante; que ferez-vous alors?

K.B: Il y a trois semaines, j'ai dirigé le championnat mondial de la boxe féminine à Jéju qui a vu la participation de 317 filles avec une très faible

représentation africaine, 4 athlètes, qui se sont vus éliminées en 36ème de finale. Déjà, nous avons une stratégie pour étoffer le nombre de pratiquantes au Togo. Nous allons préparer les U-17. Nous rentrerons dans les écoles, former les enfants et redorer le blason de la boxe. Les ambitions sont énormes et j'espère que Dieu sera des nôtres et nos autorités également.

FI: Un message au public sportif togolais ?

C'est une note d'espoir que je leur envoie. Du moment où l'AIBA a changé de structure d'encadrement, je souhaite que tout aille pour le mieux.

FI: Un dernier mot ?

K.B: Je remercie tout le public togolais, tous les partenaires qui nous ont accompagnés. Les mots me manquent pour percer leur cœur. Juste je les remercie et j'exhorte tout le monde à s'approcher plus de la boxe.

Aux médias, je les exhorte à nous accompagner, à plus s'approcher de nous car ils sont importants pour le développement de ce sport dans notre pays.

Le Conseil National des Patrons de Presse présente :

du **16 Décembre** au **20 Décembre 2014** au **Centre Agora Senghor**

LES PREMIÈRES JOURNÉES PORTES OUVERTES DE LA PRESSE TOGOLAISE

CONAPP, la passion d'une profession

Mlle Kayissan Louise AZIABA, Directrice des établissements « Dalou » :

« Mon financement par le FAIEJ a été un heureux hasard »

Mlle Kayissan Louise AZIABA fait partie de ces jeunes qui par leur force de caractère, leur esprit de créativité et leur sens à aller au devant des difficultés qui se dressent sur leur chemin, apportent un plus à leur communauté. Son sens de créativité, l'a poussée à se lancer dans la transformation des épices sans avoir préalablement reçu une formation afférente.

L'idée de se lancer dans cette activité lui est venue, un jour d'un ami qui vit au Sénégal qui lui a demandé si elle savait fabriquer du piment pour brochettes. Sans l'avoir fait auparavant, Mlle AZIABA acquiesce et se jette à l'eau. Pari réussi à la grande satisfaction du client qui étend la commande au piment assaisonné et au piment noir qui accompagne les boules de pâte communément appelées «Kom». Ainsi naissent, il y a quatre ans, les établissements Dalou spécialisés dans la vente, la transformation des épices et service traiteur.

Au début, l'entreprise ne transformait que le piment pour brochettes, le piment assaisonné et le piment noir. Mais au fur et à mesure des commandes, l'activité

s'agrandit. Moutarde de néré assaisonné ou non, poivre noir ou blanc, clous de girofle, anis moulu, arachide, gingembre, sésame... sont venus alors s'ajouter à la liste des épices transformées par les établissements « Dalou ».

Une fois transformées, les épices sont vendues dans les super marchés et surtout dans les services de l'administration togolaise malgré les difficultés d'accès à ces endroits.

L'une des difficultés rencontrées par la jeune entrepreneure est la désapprobation de certains hommes qui n'hésitent pas à la sermonner sérieusement pour son travail qui facilite la vie aux femmes. Pour ces hommes, les femmes doivent écraser elles-mêmes les condiments au lieu de

les acheter tout faits.

Malgré tout, la clientèle et les points desservis ne cessent d'augmenter au fil des années. « Je ne me plains pas. Je ne gagne pas grand chose mais le peu que j'arrive à tirer de cette activité m'aide à m'en sortir et à faire face à mes besoins », confie Mlle AZIABA.

Son rêve aujourd'hui, c'est d'élargir son unité entrepreneuriale, ouvrir une boutique pour la commercialisation de ses produits et engager des jeunes sans emploi.

Ce rêve est en train de se concrétiser. En effet, il y a environ deux mois, les « Ets Dalou » ont bénéficié du financement du Fonds d'Aide aux Initiatives Economiques des Jeunes (FAIEJ). Il faut dire que sa sélection au titre de ce Fonds a été un sacré coup de hasard. « Au début je ne savais pas qu'il y avait un fonds qui finance les activités des jeunes. Un jour j'étais allée au ministère du Développement à la Base pour vendre mes produits. Je suis entrée dans le bureau de Mme Gbadamassi, la DG du FAIEJ. Elle a vu les produits et elle a été



AZIABA LOUISE KAYISSAN

intéressée et m'a conseillé d'aller prendre la fiche de renseignement pour avoir accès à la formation qu'organise cette structure à l'intention des jeunes entrepreneurs », raconte Mlle AZIABA.

Quelques mois plus tard, elle sera rappelée pour suivre la formation dispensée aux jeunes entrepreneurs par le FAIEJ. Elle a ensuite bénéficié du financement de ce

fonds. « Avec le financement j'ai commandé un moulin en inox pour pouvoir écraser les conditions à la maison pour ne plus me rendre au moulin public », dit-elle avec satisfaction.

Nantie d'un BT en restauration, Mlle AZIABA intervient aussi dans la production des amuse-gueules et dans le service traiteur.

Projet « Un étudiant, un ordinateur » :

Une révolution dans l'enseignement supérieur au Togo

Moins de 2% des étudiants togolais des universités publiques disposeraient d'un ordinateur portable; moins de 34% seraient capables de saisir un texte sur ordinateur et environ 68% n'auraient jamais fait de recherches/internet à des fins académiques. Ces statistiques, résultats d'une étude prospective menée par l'ONG Organisation d'Appui au Développement à la Base (OADEB), démontrent à suffisance la faible implication de l'outil informatique dans les milieux universitaires du Togo dans un monde de plus en plus numérique. Et c'est, selon ses responsables, pour corriger cette faible implication que l'OADEB a initié le projet « Un étudiant, un ordinateur » dont le lancement officiel a eu lieu le samedi 06 décembre à l'auditorium de l'Université de Lomé.

L'objectif visé par ce projet, selon le Directeur exécutif de l'OADEB M. Maxime Komi AVODEH, c'est de mettre à la disposition des étudiants cet outil incontournable de travail qu'est l'ordinateur pour leur permettre de mener à bien leurs travaux de recherche, d'élaboration de rapport de stage et de mémoires.

« Le système d'enseignement LMD étant très exigeant en termes de recherche personnelle de la part de l'étudiant, l'ordinateur se révèle donc l'outil essentiel pour réussir dans ce système. Notre initiative

permettra aussi au Togo de disposer, à long terme, de ressources humaines de qualité pour le renouvellement des compétences et la mise en œuvres du plan stratégique de développement » a-t-il ajouté.

Présent à la cérémonie, le ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche M. Octave Nikoué Broohm a indiqué que cette initiative s'inscrit dans l'engagement du gouvernement togolais à rendre effective l'intégration des TIC dans l'enseignement supérieur au Togo. « C'est parce que nous sommes hau-

tement conscients de l'importance des TIC dans la formation de la jeunesse, que nous voulons soutenir et accompagner le présent projet. (...) J'exhorte donc les étudiants qui bénéficieraient de ces ordinateurs à être très exigeants vis-à-vis d'eux-mêmes et à tenir leurs engagements, ce qui contribuera à crédibiliser ce projet » a-t-il insisté.

A propos du projet « Un étudiant, un ordinateur »,

Par cette initiative, l'OADEB compte mettre 25.000 ordinateurs neufs à la disposition des étudiants togolais à l'horizon 2020. Pour cette première édition, 1000 ordinateurs sont mis à la disposition des étudiants régulièrement inscrits dans les universités publiques du Togo et dans certaines écoles de BTS à une proportion de 5%. Ces ordinateurs seront vendus à 100.000F CFA, contre 250.000 F CFA sur le marché, montant que l'étudiant remboursera en payant un minimum de 2000F



(De la droite vers la gauche) Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de Recherche, le Directeur du STNT et le responsable Commercial de Moov-Togo

par semaine (soit moins de 300F par jour) pendant 50 semaines uniquement par FLOOZ, le moyen de paiement par téléphone mobile du réseau MOOV.

Pour postuler, les étudiants devront remplir certaines conditions, entre autres: être togolais et régulièrement inscrit dans le système LMD, ouvrir un compte

Flooz et présenter une caution de 100.000 F CFA qui seront entièrement reversée à l'étudiant à la fin du contrat.

Ce projet est soutenu par plusieurs partenaires dont Moov, Ecobank et la Société Togolaise de Nouvelles Technologies (STNT).

Diffusion des comptes extérieurs du Togo de 2011 et 2012: 4 mesures urgentes pour maîtriser le déficit courant

✎ Franck NONNKPO

La 4ème édition de la Journée de diffusion des comptes extérieurs du Togo au titre des années 2011 et 2012, organisée par la direction nationale de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), s'est tenue le 27 novembre 2014 à Lomé. «Analyse de la viabilité et des déterminants du déficit courant du Togo», c'est le thème retenu pour la rencontre.

Selon M. Badawasso Gnaro, Secrétaire général du ministère de l'Economie et des Finances: «le profil des comptes extérieurs sur cette période est caractérisé par une aggravation du déficit courant porté essentiellement par le solde de la balance des paiements»,

Ce déficit n'est pas une spécificité togolaise. La plupart des pays de l'Union Economique et Monétaire

Ouest-Africaine (UEMOA), comme l'a souligné M. Kossi Tenou, Directeur national de la BCEAO, présentent un solde courant structurellement déficitaire, en raison principalement de l'insuffisance des recettes d'exportation pour assurer la couverture des importations des biens et des services. «Les déficits ne sont pas une mauvaise chose en eux-mêmes. Ce qui est impor-

tant, c'est de savoir pourquoi on a ces déficits, pourquoi on contracte les financements: est-ce que c'est pour investir? Est-ce que c'est pour consommer? Si c'est pour investir, il y a une bonne chance qu'on prépare un avenir productif qui permettra au débiteur qui est l'économie nationale de collecter des revenus qui permettront de rembourser les dettes le moment venu», a expliqué pour sa part, M. Werner Ch. Keller, Représentant -résident du Fonds Monétaire International (FMI) au Togo.

Face à cette situation et afin de maîtriser le déficit, la BCEAO a fait 4



M. Gnaro (d) suivi de M. Ténou

recommandations à l'Etat togolais: accroître et diversifier l'offre locale des produits alimentaires, ainsi que

les biens manufacturés ; mettre en place des politiques visant une meilleure exploitation du potentiel touristique et un accroissement de l'offre locale des services ; poursuivre l'amélioration du climat des affaires ; et du renforcement de la mise en œuvre des mesures visant une meilleure maîtrise des dépenses publiques et une amélioration des recettes.

L'horizon est assez dégagé car « les perspectives économiques du Togo sont bonnes», rassure M. Keller.

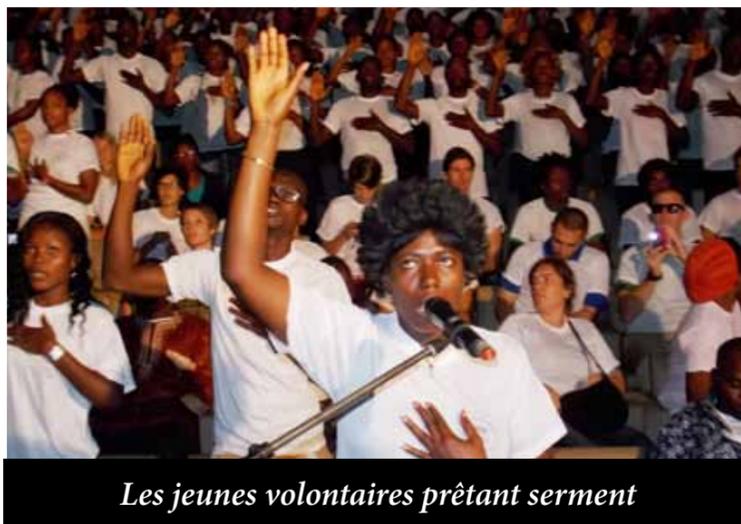
PROVONAT : 500 nouveaux volontaires ont prêté serment

✎ Albert AGBEKO

500 nouveaux jeunes faisant partie de la 9è vague de volontaires mobilisés dans le cadre du Programme de Volontariat National (PROVONAT) ont prêté serment le 05 décembre 2014, consacrée Journée internationale des volontaires.

« Par cette prestation de serment c'est un engagement que ces jeunes viennent de prendre. Ils se sont dit qu'ils ont des compétences et à partir de ces compétences, ils vont apporter un plus au développement du pays », a souligné le Coordinateur national du PROVONAT.

Les volontaires sont des individus qui agissent avec compassion et dévouement et transforment progressivement le rythme et la nature du développement. Ils offrent leurs connaissances tout en améliorant leur propre savoir-faire. Ils soutiennent les communautés tout en acquérant un sentiment d'accomplissement personnel où leurs gestes, leurs apports et leur soutien au quotidien peuvent faire la différence. Démarré en 2011 au Togo, le PROVONAT bénéficie de l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). La Représentante de cette institution au Togo, Mme Khardiata Lo N'Diaye, a exprimé sa fierté à l'égard de la formidable contribution de ces volontaires. « Leur dévouement et leur engagement sont une source d'inspiration », a-t-elle indiqué. Pour elle, le volontariat est un mécanisme essentiel de participation des citoyens à la transformation sociale, environnementale et économique du Togo. Nombreuses sont les contributions qu'apportent les volontaires dans divers domaines notam-



Les jeunes volontaires prêtant serment

ment les prestations de services de base, les soins de santé, la prévention des crises, l'environnement et les changements climatiques, l'éducation et les projets d'intégration sociale. Le Togo a accueilli ces deux dernières années, plus de 5 000 volontaires français et 2 500 volontaires américains du Corps de la paix depuis 50 ans. En outre, les Nations Unies, par le biais de leur programme de volontariat, ont mobilisé plus de 250 Togolais et ont fait intervenir 170 volontaires au Togo depuis 30 ans.

« Par votre action remarquable et les valeurs universelles que vous incarnez: l'engagement, le respect et la solidarité- vous rendez notre société plus humaine », a lancé Mme Victoire Tomégah- Dogbé, Ministre du Développement à la Base, de

l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes, à l'endroit des nouveaux volontaires. Selon elle, leur rôle, bien plus qu'une ressource additionnelle, consti-

tue un pilier essentiel du développement durable et équitable des communautés et des nations. « Nous pouvons aisément dire aujourd'hui que le volontariat est une force et un ingrédient clef qu'il faut reconnaître et inclure dans les stratégies de développement des pays », a souligné Mme Dogbé avant de saluer l'engagement de ces volontaires et de leur souhaiter pleine réussite et plein épanouissement dans leurs missions.

Avec cette 9ème vague, le programme de volontariat au Togo a mobilisé et déployé plus de 5 000 volontaires nationaux sur le territoire. Le Programme est en transition vers une Agence dans le but de consolider davantage la visibilité du volontariat national, son ancrage institutionnel et assurer sa pérennité.

Réforme du marché financier régional de l'UMOA: Séminaire de l'Agence UMOA-Titres à Saly au Sénégal

Dans le but de hisser progressivement le marché financier régional au rang des meilleurs standards internationaux, l'Agence UMOA-Titres a organisé du 1er au 4 décembre 2014, à Saly (République du Sénégal), un séminaire sur le thème «Élaboration des programmes d'émission de titres publics dans la zone UMOA».

Ce séminaire a été animé conjointement avec des experts de l'Afritac Ouest, de la Banque Mondiale et du Trésor Américain. Des investisseurs de la place de Dakar ont également pris une part active aux travaux destinés aux Trésors Nationaux des États membres de l'UMOA. Les participants ont examiné les esquisses des calendriers d'émission de titres publics pour l'année 2015 des États membres et ont échangé sur la méthodologie appropriée d'élaboration de ces calendriers afin de leur conférer une plus grande stabilité. Par ailleurs, des échanges participatifs ont permis de proposer un projet de Guide de référence des bonnes pratiques en matière d'émission de titres publics, dont la mise en œuvre devrait se faire progressivement, en adéquation avec le développement du marché régional. Ce Guide vise à accroître l'efficacité des interventions des Trésors Nationaux sur le marché régional et à améliorer leur visibilité auprès des investisseurs nationaux et internationaux. L'examen des déterminants de la décision d'investissement dans les titres publics a permis de mettre l'accent sur les attentes des investisseurs, notamment leur besoin d'information. Les représentants des Trésors Nationaux ont également eu l'occasion

d'apprécier l'ensemble des paramètres sur lesquels repose l'élaboration d'un plan optimal de financement des besoins des États. Au cours des travaux, les séminaristes ont insisté sur la nécessité de confectionner des programmes d'émission qui minimisent le risque de refinancement et qui répondent aux exigences de fiabilité, de régularité et de liquidité. Ce calendrier doit être confectionné à temps, en vue de sa publication à bonne date, pour permettre aux investisseurs d'avoir de la visibilité sur les décisions d'investissement à venir. La transparence et la prévisibilité attachées au calendrier d'émission de titres publics améliorent l'efficacité du marché et surtout la capacité des Trésors Nationaux à mobiliser des ressources pour le financement du développement des États membres de l'Union. Dans le vaste chantier de la réforme du marché financier régional, d'autres points ont retenu l'attention des représentants des Trésors Nationaux. Il s'agit notamment de la nécessité d'instaurer un cadre d'échanges et de partages d'expériences entre les émetteurs, la promotion d'un cadre de dialogue entre les Trésors Nationaux et les investisseurs et le respect des plans de financements des besoins des États.

Avez-vous déjà payé votre facture téléphonique ?



Les bons comptes font les bons amis.

- TOGO TELECOM procédera désormais à la **mise en réception automatique** de services des lignes ayant une facture impayée échue **05 jours après la date d'échéance** ;
- **Une suspension des services** s'effectuera par le même processus automatisé, à la date d'échéance de la deuxième facture impayée si la première n'est pas entièrement réglée ;
- Le cas échéant, TOGO TELECOM sera dans l'obligation d'ordonner **l'arrêt automatique** de la facturation sur les lignes à la date d'échéance de la **4^e facture** impayée avec résiliation automatique du numéro de téléphone et reprise des ressources pour les attribuer aux clients qui en ont besoin.



CFAO Motors renforce les capacités de ses cadres

✎ Raphael DJAMESSI

Ils sont au total 23 cadres des différents services (le service social, les services généraux, la comptabilité, les services des contrôles et l'audit) de la société CFAO Motors à avoir reçu le 11 novembre dernier leur attestation à l'issue d'une formation en gestion assurée par le cabinet AEC-Togo avec l'appui financier du Fonds National d'Apprentissage, de Formation et de Perfectionnement Professionnels (FNAFPP). La cérémonie de remise des attestations a eu lieu dans les locaux de la société.

Cette formation d'une durée de quatre mois se veut, selon les responsables de la CFAO, un renforcement des capacités du personnel et est axée sur quatre thématiques : la gestion des compétences, l'évaluation des performances, la comptabilité (le SISCOA révisé) et la fi-

calité, et le contrôle de gestion. « Le but, c'est de renforcer les capacités du personnel, les aider à acquérir des compétences en gestion pour accroître leurs rendements. Le résultat escompté, c'est agir sur le développement de notre société à travers l'amélioration des compétences de nos cadres. Pour cette

fois, la formation n'a concerné que les cadres mais comme c'est une formation annuelle, nous comptons l'étendre l'année prochaine afin qu'elle puisse profiter à tous les employés », a expliqué M. Dominique KOUDOUOVOH, Responsable Ressources Humaines et Juridiques de la société.

Pour le Directeur Général de CFAO, présent à la cérémonie, c'est dans le suivi qu'on pourra constater l'impact de la formation sur le travail du personnel. Quant au représentant du Directeur du Cabinet AEC-Togo, M. Eudes BIRREGAH,



Les participants posant avec leur attestation

il espère qu'avec « cette remise à taient dans ces différents services niveau, les manquements qui existaient disparaîtront ».

Professionnalisation de la presse togolaise :

✎ Raphael DJAMESSI

Des journalistes formés sur les bonnes pratiques

Une cinquantaine de professionnels des médias privés et publics du Togo ont participé, du 1er au 03 décembre dernier, à Lomé, à un atelier de renforcement de capacités autour du thème : « Les bonnes pratiques du journalisme ». Cet atelier initié par le Centre de Formation et de Recyclage en Communication, avec l'appui technique et financier de l'UNESCO, avait pour objectif de contribuer à l'émergence d'une presse forte et indépendante.

« La professionnalisation est un défi majeur que nous devons tous relever par tous les moyens dans l'intérêt des professionnels des médias eux-mêmes et dans l'intérêt du peuple togolais qui a droit à une information de qualité et à une éducation de qualité par les médias », a déclaré Mme ANATE Kouméalo ministre de la Communication, de la Culture, des Arts et de la Formation Civique à l'ouverture de la rencontre. Aussi a-t-elle invité les participants à renforcer leur professionnalisme à travers cette formation et à remplir leur rôle afin de constituer « un puissant levier pour le progrès, un moteur pour le renforcement de la vie démocratique et un instrument pour la culture de la paix sociale ».

Cette rencontre qui s'inscrit dans la droite ligne des recommandations des états généraux de la presse, a permis aux différents acteurs de la presse togolaise présents de renforcer leurs capacités sur les fondamentaux du métier du journaliste à travers des communications présentées par de grands noms du journalisme togolais et africain comme M. AMEVI DABLA, M. Toyitom AMELETE et le Directeur de l'Institut Panafricain d'Etude et de Recherche sur les Médias, l'Information et la Communication, Professeur Serge Théophile BALIMA. Il s'est agi pour ces encadreurs d'entretenir les professionnels des médias sur des sujets relatifs à l'éthique et à la déontologie du journalisme, aux genres rédactionnels, aux techniques d'investigation et aux techniques de collecte et de traitement de l'information, la protection des sources et les techniques de préparation et réa-



à droite, Mme la ministre de la Communication lors de la cérémonie de lancement

lisations des interviews.

Débats, curiosité et travaux pratiques étaient au menu de ces trois jours de formation à la grande satisfaction des participants qui ont pour la plupart déclaré avoir été éduqués par les échanges et reconnu que cette mise à jour leur serait utile dans leur rédaction.

Au terme de la rencontre, les encadreurs ont reconnu que la presse togolaise dispose d'un potentiel énorme en termes de ressources humaines, potentiel qu'il faudra cultiver et encadrer, selon Prof BALIMA, à travers des initiatives comme celle de cet atelier. La ministre de la communication a annoncé dans la foulée la mise en place future d'un cadre de partenariat avec le ministère en charge de l'Enseignement Supérieur en vue d'offrir un module de formation continue aux professionnels des médias ceci dans l'esprit des états généraux qui donnent, a-t-elle précisé, une place importante à la formation et au recyclage.

Journées Portes Ouvertes de la presse :

✎ Albert AGBEKO

Une première au Togo à l'initiative du CONAPP

La presse togolaise ouvre ses portes au public du 16 au 20 décembre 2014. L'annonce a été faite le 04 décembre dernier par le bureau du Conseil National des Patrons de Presse (CONAPP), organisateur de cet événement qui reste une grande première au Togo.

Les Journées Portes Ouvertes de la Presse visent à promouvoir l'image de la presse togolaise. En effet, malgré son importance, le travail des journalistes et des professionnels des médias est méconnu. Seul le « produit fini » est jugé alors que derrière, ce sont parfois plusieurs heures, voire des jours d'investissement intellectuel et de dépense d'énergie.

L'événement a également pour objectif de corriger l'image souvent brouillée de la presse togolaise et d'aller à la rencontre de ceux qui suivent quotidiennement les médias, mais également de ceux qui aspirent à intégrer la corporation à travers leur formation.

« Les journées portes ouvertes de la presse c'est un événement fédérateur qui réunira l'ensemble du monde médiatique », a déclaré le Président du CONAPP M. Jean-Paul Agboh-Ahouélé. « On parlera de nous, des journalistes, des patrons de presse. Nous pensons 365 jours, à parler des autres. Il s'agit durant ces jours de parler de nous, de ce que nous faisons, de porter devant le public comment nous travaillons et quels sont les processus qui aboutissent au produit fini. Il s'agit de nous retrouver d'abord pendant ces trois jours entre journalistes et ensuite s'ouvrir au public », a-t-il ajouté.



Jean-Paul Agboh 2ème à gauche, pdt CONAPP

Ces Journées Portes Ouvertes sont par ailleurs un moment d'interactivité, d'échanges entre les journalistes et ceux qui les suivent au quotidien.

Des conférences, des expositions de photos-presse, des animations en live de programmes phares de radio et télévision... sont au programme de ces journées.

Un concours de reportage presse écrite, radio-télévision est également lancé. Le lauréat sera primé au cours de la soirée de gala qui aura lieu à la fin des journées. Il remportera un billet d'avion.

Un match de football et une soirée de gala dénommée « la nuit de la presse » vont clore les activités.

Soulignons que les Journées Portes Ouvertes de la Presse seront désormais annuelles.

Journée mondiale de lutte contre les violences faites aux femmes : ✎ Albert AGBEKO

Zonta Club au chevet des femmes souffrant de fistules obstétricales

A l'occasion de la journée mondiale de lutte contre les violences faites aux femmes, célébrée le 25 novembre dernier, Zonta Club du Togo, a offert un lot de pagnes aux femmes souffrant de fistules obstétricales dans la région centrale. Le don a été réceptionné au siège de l'UNFPA, institution des Nations unies, à la pointe de la lutte contre cette maladie au Togo.

A cet effet, le Représentant de l'UNFPA au Togo, Dr Justin Koffi, a laissé entendre que dans la lutte contre les fistules obstétricales le Zonta Club est leader au niveau mondial et régional. « Je souhaite qu'au plan national, il puisse aussi continuer par jouer ce rôle de façon visible. Nous ne pouvons pas être insensibles à cette injustice, être infirme ou malade en voulant donner la vie », a-t-il indiqué.

Selon lui, il est possible d'éradiquer les fistules au Togo. « Nous avons commencé et nous enregistrons

avec beaucoup de fierté l'appui que Zonta nous apporte », a-t-il ajouté.

Pour Mme Rose Mivedor, présidente de Zonta Club-Togo, l'un des leitmotivs du club, c'est la lutte contre les violences faites aux femmes. Ces violences, a-t-elle déploré, se font de mille et une manières. « Pour nous, en tant que club service féminin, il est important que notre action s'inscrive dans cette violence faite aux femmes parce que ça participe à donner à la femme sa dignité ».

Par ailleurs, Mme Mivedor a rap-

pelé que les femmes qui souffrent de fistules sont sources de rejet parce que sujettes à des pertes urinaires et dégageant une mauvaise odeur. « On ne peut pas rester indifférent à cela; c'est pour cela que nous avons voulu apporter notre pierre pour contribuer à ce travail afin de donner à la femme sa dignité ».

Créé le 08 novembre 1919 à Buffalo au nord des Etats-Unis par E. Jenkins, le Zonta Club réunit des femmes qui pendant la première guerre mondiale occupaient des postes importants. Le Zonta est un club international de service, interprofessionnel, apolitique et non confessionnel. Il regroupe des femmes et des hommes du monde entier qui exercent des responsabilités dans l'administration, le commerce, l'industrie, les professions



Dr Justin Koffi recevant symboliquement un pagne de la main de Mme Rose Mivedor

libérales. Ses membres mettent leurs capacités au service d'autrui en conduisant des réflexions et des actions ayant pour but la promotion des femmes dans la vie

sociale et culturelle. Zonta est présent dans plus de 70 pays et compte environ 34 000 membres.

Education :

✎ Kossi THEMANO

King Mensah pose la première pierre de l'école de sa fondation

Le 06 décembre 2014, a été lancée la première phase de construction d'un complexe scolaire à Sévagan, à environ 5 kilomètres de Hahotoé, dans la préfecture de Vo. L'initiative vient du roi de la musique togolaise, King Mensah. Elle vise à donner, dans un cadre propice, une formation complète à tous les enfants démunis et surtout aux futurs pensionnaires de son orphelinat.

Dix ans après la création de son orphelinat, l'artiste va désormais œuvrer pour faciliter l'insertion sociale de ses pensionnaires. Compléter le système d'éducation de notre pays, en permettant une autonomisation financière des élèves dès la fin de leurs études secondaires première partie (BEPC), tel est l'objectif de l'initiateur. « Il n'y aura que le collège (6ème en 3ème) où à part le système normal, on y ajoutera de la pratique. Les élèves apprendront la coiffure, la couture, la musique, l'artisanat, l'auto-école et autres », a déclaré l'artiste.

D'un coût total de 36 millions FCFA, l'établissement sera construit sur une superficie de 7800 m² soit 13 lots de terrain. Honorant la cérémonie de sa présence, aux côtés de toutes les autorités de la localité, le préfet de Vo a félicité l'initiateur. « Face à la nécessité que constituent les centres



King Mensah (g) posant la première pierre

scolaires dans notre localité, tout concitoyen qui pense accompagner le gouvernement dans la construction du pays doit être encouragé. Et nous ferons tout ce qui est de notre pouvoir en ce sens », a indiqué M. Kokou LEGUEDE avant d'exhorter la population de Sévagan à contribuer.

Pour Awaki TCHALIM, ex pensionnaire de l'orphelinat King Mensah, aujourd'hui titulaire d'un BTS et d'une licence en GIR, cette initiative servira d'exemple pour la modernisation du système éducatif togolais. Plusieurs artistes de la chanson togolaise ont fait le déplacement de Sévagan.

Piratage des œuvres musicales :

(Suite de la page 6)

sir dans un secteur sans l'implication effective des acteurs du secteur eux-mêmes. Cela, certains artistes à l'instar de King Mensah l'ont compris en prenant sur eux de participer à la protection de leurs œuvres. « Il y a dix ans, je disais que la piraterie était le VIH/SIDA de la musique. C'est toujours le cas aujourd'hui ! Il m'est même arrivé de faire des descentes en personne sur des lieux où on aurait retrouvé mes CD contrefaits et de faire mettre les individus incriminés en prison à cause de cela, ce qui n'est pas de ma nature. C'est dire que j'ai été à bout dans ce combat mais l'adversaire résiste.

Je me rappelle encore; une fois, nous avons arrêté un jeune qui a piraté mes CD. Nous l'avions envoyé en prison et il devait payer une amende de 20 millions de francs. Il est revenu après avec sa famille avec quatre cent mille francs (400.000) et ayant eu pitié de lui, je lui ai remis la somme en l'exhortant de l'investir dans une affaire plus noble. Dix jours après, on m'a appris qu'il a repris sa sale besogne! », nous a-t-il confié.

L'homme avoue, toutefois, avoir trouvé une méthode imparable pour réduire les effets du piratage sur ses revenus artistiques : privilégier les concerts live. « Nous vivons aujourd'hui plus des concerts

que des disques vendus. Je dis pour m'amuser que j'ai vendu des disques à des prix exorbitants sans pouvoir devenir riche et ce n'est pas à l'heure où ceux-ci sont à bas prix que je le serai. Aujourd'hui, il faut que l'artiste réagisse autrement face à la piraterie. Apprendre à faire les concerts live car on peut pirater tes C.D mais personne ne peut pirater tes concerts live », a-t-il expliqué.

Les artistes sont par ailleurs aidés dans cette lutte contre la contrefaçon de leurs œuvres par l'UNAM qui dispense en

leur endroit des formations sur des thèmes sociaux et sur l'éveil professionnel. Elle milite aussi, nous a appris son Président pour l'adoption de nouveaux textes par rapport au téléchargement des œuvres sur les clés USB, les téléphones portables et autres gadgets via internet. Elle propose, à cet effet, que des frais soient prélevés, en dehors des frais de douane, à l'importation de ces gadgets dans le pays, pour le compte du BUTODRA.

A propos du BUTODRA

Le BUTODRA a pour objet, la protection et la défense sur le territoire national et à l'étranger, des intérêts professionnels et patrimoniaux des auteurs d'œuvres littéraires et artistiques ressortissants ou domiciliés au Togo ou de leurs ayants droit, la contribution à la promotion de la créativité nationale par tous moyens appropriés relevant de sa compétence. Il compte environ 4000 membres qui sont des auteurs d'œuvres artistiques de tout genre dont 25% d'artistes évoluant dans le domaine musical.

Un artiste qui déclare ses œuvres au BUTODRA perçoit une redevance en fonction du nombre de fois que son œuvre a été exploitée et en fonction de la valeur de cette dernière. On distingue les œuvres de grand droit (les valse, le Tango, Opéra, la musique classique...et les œuvres d'inspiration folkloriques pour la plupart des pays africains) et les œuvres de petits droits (le Zouk, le Reggae, le R'n'b...).

Pour déclarer son œuvre au BUTODRA, l'artiste doit être auteur de l'œuvre ou avoir participé à sa création. L'œuvre doit être originale, présentée en deux exemplaires. L'artiste doit ajouter une copie de la carte nationale d'identité, deux photos passeport et une demande d'adhésion au BUTODRA.

TOYOTA

=

100% CFAO

100%

GARANTIE CONSTRUCTEUR

+

100%

PIÈCES D'ORIGINE

 **CFAO MOTORS**
cfaogroup.com

DISTRIBUTEUR
OFFICIEL



TOYOTA

KING MENSAH:

✎ Kossi THEMANO

Bientôt, les manifestations des 20ans de carrière

Porte flambeau de la musique togolaise, King Mensah annonce un programme très riche pour ses vingt ans de carrière, l'année prochaine.

« L'événement sera marqué d'une part, par la sortie d'un album couplée d'une tournée nationale. Pour cette fois, les populations des coins les plus reculés de notre pays me verront sur scène chez eux », nous a confié Papavi la semaine dernière, dans un entretien qu'il nous a accordé. Pour l'artiste, cette tournée est une manière de remercier ce public qui l'a écouté, admiré et aimé 20 années durant. Aujourd'hui, au sommet de son art, l'artiste se veut encore plus social et se dit conscient des difficiles réalités socioéconomiques de notre pays, pour les avoir vécues lui-même.

A la suite de son orphelinat créé en 2005, King Mensah annonce la réalisation de plusieurs autres projets. « Nous voulons construire des écoles modernes d'éducation pratique et théorique un peu partout dans notre pays. Une école hors-pairs, qui adoptera le programme normal mais aussi l'apprentissage y sera réservé. Notre vision est de favoriser une autonomisation financière rapide des jeunes togolais, en encourageant l'auto-entreprenariat », a-t-il déclaré avant d'annoncer un autre projet, celui de la construction d'un véritable palais de spectacle, une grande première au Togo. Le « Roi » de la musique

togolaise ne cache pas non plus son rêve d'installer une maison de production au Togo.

Se prononçant sur l'état actuel de la musique togolaise, l'artiste a exprimé sa fierté de voir de nouveaux talents émerger. « La musique nourrit son homme. Je serai bientôt à mes vingt ans de carrière et jusque-là, c'est la musique qui me nourrit, sans compter des familles derrière. Ça fait du bien et je les encourage. L'essentiel est d'avoir la foi en ce qu'on fait. On dit que Vouloir, c'est Pouvoir mais moi je pense que c'est avec la foi qu'on réussit. En plus, il faut aller au combat. C'est sur un ring qu'on jette l'éponge. Dans la vie, il faut se battre jusqu'au bout », conseille-t-il aux jeunes artistes. King se dit par ailleurs ouvert à tout artiste qui désirerait des conseils.



Rappelons en passant que le grand événement culturel de fin d'année dénommé « King Beach » qu'organise l'artiste, aura bel et bien lieu du 19 décembre au 03 janvier prochain. C'est sur une note d'exhortation, d'un côté aux jeunes

artistes à apprendre un métier parallèlement à la musique ; et de l'autre à tous les Togolais, à voter en 2015 dans le calme, que King a conclu notre entretien. Car dit-il, la violence ne résout rien.

Dans les bacs:

✎ Essénam KAGLAN

Mickwendo Therapy», premier opus de Dove'nd the Venom

Mickwendo Therapy', le tout premier album du rappeur Dove'nd the Venom a été lancé le 06 décembre dernier à Lomé.

Le joyau compte 15 titres, chantés en Anglais et en Français. Il combine le rap et le reggae. Plus de huit (8) collaborations ont été réalisées sur différents morceaux avec des artistes nationaux et internationaux: 'Am real' avec papou, 'Go go crazy' avec Demon Lassi, 'Connexion Lomé-Cotonou' avec Spency, King's, Guen, Jay Killah, Nasty Nesta et Amir (CCC), 'Allo la terre ici le ciel' avec Gyl Phenix....

gratuit le 19 décembre à l'institut Goethe de Lomé.

De son vrai nom, DJEMI Nyawa Christian, Dove'nd The Venom est un artiste camerounais vivant au Togo. Il a participé à plusieurs festivals comme Wage festival à Ouagadougou, Festival

Dans 'Mickwendo Therapy', l'artiste expose ses craintes, sa colère, ses doutes, ses douleurs et surtout sa détermination. « Cet album traduit toutes mes émotions durant ces sept ans passés sur la terre togolaise. J'ai vécu beaucoup d'expériences, beaucoup de moments forts et de la trahison surtout. Mais en cette année 2014, je me suis retrouvé avec cette détermination d'où la sortie de l'album. C'est un peu le 'moi' obscur et le 'moi' des moments lumineux », explique-t-il.

Par rapport au titre de l'album, Dove'nd the Venom explique: « C'est tout un concept, 'Mickwendo Therapy', je le définis comme la technique et la manière, le fond et la forme ». Le concept 'Mickwendo', compare le micro à la discipline et à la rigueur du Taekwondo. L'artiste propose un rap à la Dove'nd. « L'originalité de l'album est dans ma manière d'écrire les textes et l'émotion que je traduis sur chaque track », déclare-t-il.



Dove'nd the Venom

Pourquoi un seul album après plus de sept (07) ans de carrière? A cette question, l'artiste répond: « Une carrière ça prend du temps à se construire ».

Étaient présents au lancement de l'album, des artistes et des acteurs du showbiz comme Black T, Ethan, Lioty, le groupe 228 Event, Horus, Pape Koudjo, Fenetik Pour la promotion de l'album, l'artiste promet un concert live,

Kolg'Ngome à Ouagadougou, Festival Africa Rythm, REO Awards, Dekonou (festival des musiques urbaines), Ghetto festival...

S'il est vrai que Dove'nd est reconnu, apprécié et respecté dans le milieu Rap à Lomé, il lui reste cependant à se tailler une place de choix dans la sphère musicale togolaise, sous-régionale, africaine et internationale.

Prince Mo: un nouveau départ!

✎ Franck NONNKPO

J'ai trouvé ce que j'ai toujours recherché », c'est ce qu'a déclaré l'artiste Prince Mo au cours d'une conférence de presse tenue le 28 novembre dernier. A travers cette rencontre avec la presse, l'artiste voulait marquer son grand retour. En effet, après un retrait momentané de la scène musicale, le rappeur togolais complètement métamorphosé, revient en force avec de nouvelles ambitions. Signe de ce nouveau départ, Prince Mo a annoncé sa collaboration exclusive avec Armel Production, la structure qui gère désormais sa carrière déjà vieille de 10 ans.



Prince Mo

La conférence de presse a été également une occasion pour l'artiste de lancer le clip vidéo de son single « Avoudé », une manière d'annoncer la sortie prochaine de son nouvel album.

Ce single est un savant mélange de rap et de rythmes du

terroir tels que Gazo, Kamou et Agbadja.

L'artiste reste cependant attaché à son genre originel le Hip hop. « Je vais rester dans ma tendance Hip Hop mais de temps en temps je vais vous proposer des choses comme ça », a-t-il déclaré.

Ne fermons pas les yeux...! LE RISQUE EST RÉEL



Ministère du Commerce
et de la Promotion du secteur Privé



LE VRAI, L'ORIGINAL

Wax Hollandais

Le patrimoine de Vlisco est véritablement unique. Depuis 1846, nos pagens luxueux marquent de leur empreinte la mode d'Afrique centrale et de l'Ouest. Reflet du grand savoir-faire hollandais, ces textiles étaient initialement connus sous le nom de « Hollandais ». À ce jour, nous restons la seule marque à produire d'authentiques Wax Hollandais.

Découvrez notre nouvelle collection Splendeur dans le point de vente le plus proche de chez vous et sur www.vlisco.com.



VLISCO

SINCE 1846